



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES  
C.C.T.P**

**Pouvoir adjudicateur**

Commune de Béhoust

**Représentant du pouvoir adjudicateur**

Guy PELISSIER

**Objet du marché**

Fourniture et pose de candélabres

**Mode de passation**

Marché public passé en procédure adaptée en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret d'application 2016-360 du 27 mars 2016

**Date et heure limites de réception des offres**

**Date limite de remise des offres : vendredi 23 mars 2018 à 12h00**

## SOMMAIRE

<b>1... Contexte et objet de la mission</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Description de la mission</b> .....	<b>3</b>
2.1. Périmètre .....	3
2.2. Etat des lieux .....	3
2.3. Travaux attendus .....	3
2.4. Dossier des ouvrages exécutés .....	4
<b>3. Délais d'exécution</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Contenu de l'offre</b> .....	<b>4</b>

## 1. Contexte et objet de la mission

Soucieuse de réduire son impact sur l'environnement et de répondre aux enjeux de la transition énergétique, la commune de Béhoust s'inscrit, avec le soutien de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », dans une action de modernisation de son éclairage public.

Dans ce cadre, le présent marché consiste en la fourniture et pose de luminaires performants permettant de réduire considérablement les consommations énergétiques.

La commune de Béhoust ayant déjà entrepris le changement de luminaires sur deux rues, (Rue de la Masse et Rue de la Tuilerie), elle souhaite harmoniser ses luminaires sur l'ensemble de la commune.

Le candidat devra donc proposer afin de préserver une harmonie des candélabres sur la commune de Béhoust, des candélabres origine France Garantie, similaires à ceux récemment installés sur la Rue de la Masse et la Rue de la Tuilerie à savoir :  
en fonte d'acier, hauteur 3,75 m, modèle cannelé peint RAL9005, 4 tiges de scellement d18x370, entraxe 200x200, et un luminaire Lanterne portée inox RAL 9005, équipée d'un module LED 56w 3000lm 3000°K, optique V1, vasque transparente IK10.

## 2. Description de la mission

### 2.1 Périmètre

La présente mission porte sur les voies énumérées ci-dessous :

- Route Départementale n° 42 (Rues du Nid de Geai et de Coudreuse) –27 candélabres
- Rue du Moutier – 18 candélabres
- Allée de la Porte des Champs (et le lotissement) – 11 candélabres
- Chemin de la Faisanderie – 3 candélabres
- Chemin de la Pimardière/ Chemin des 20 Arpents – 12 candélabres
- Route de Saint-Hilaire – 11 candélabres
- Sente Rurale n° 25 – 8 candélabres

Soit un total de 90 candélabres sur l'ensemble des rues précitées.

### 2.2 Etat des lieux

Afin d'élaborer sa proposition, le prestataire devra justifier :

- D'un relevé du réseau d'éclairage public existant sur le périmètre désigné au 2.1 (quantité, type et puissance des luminaires en place ainsi qu'un état des lieux des armoires électriques dédiées à ces dispositifs, de gestion de l'allumage/extinction).
- Le cas échéant, des propositions pour la mise en conformité de l'installation électrique propres à garantir sa pérennité et celle des installations proposées.
- Un relevé des types de scellement (béton, pavés ou plein terre)

### 2.3 Travaux attendus

- La dépose, l'évacuation et la mise en décharge spécialisée ou recyclage du matériel existant
- Les mises en conformités règlementaires de l'installation des candélabres
- Les mises en conformités nécessaires au respect des clauses de garanties des candélabres proposés

La commune attend du prestataire une réduction de la consommation énergétique par rapport à l'état initial.

#### 2.4 Dossier des ouvrages exécutés

Outre les documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux, le titulaire remet à maître d'ouvrage :

- Au plus tard lorsqu'il demande la réception des travaux, les spécifications de pose, les notices de fonctionnement, les prescriptions de maintenance des éléments d'équipement mis en œuvre, les conditions de garantie des fabricants attachées à ces équipements, ainsi que les constats d'évacuation des déchets.
- Dans un délai d'un mois suivant la date de notification de la décision des travaux, les autres éléments du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

Ces documents sont à fournir en trois exemplaires, dont un sur support en permettant la reproduction.

Le contenu du dossier des ouvrages exécutés (DOE) comporte, à minima, les plans d'exécution conformes aux ouvrages exécutés établis par le titulaire, les notices de fonctionnement et les prescriptions de maintenance.

Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) rassemble les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors des interventions ultérieures, et notamment, lors de l'entretien de l'ouvrage.

### **3. Délais d'exécution**

Il est proposé un délai d'exécution de 8 semaines. En tout état de cause, les prestations devront avoir été achevées, réceptionnées et facturées avant le 30 septembre 2018.

### **4. Contenu de l'offre**

Outre les pièces relatives à l'offre, énumérées à l'article 5.2 du règlement de consultation, le prestataire devra à minima inclure dans son offre :

- Un état du réseau d'éclairage existant sur le périmètre
- Une offre détaillée et argumentée conforme aux attentes décrites à l'article 2
- Une estimation des économies attendues et puissances installées avant et après travaux
- Toutes sujétions utiles à respecter les conditions du présent CCTP